

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

-----

**DATE DE CONVOCATION : 22/11/2019**

**DATE D’AFFICHAGE : 22/11/2019**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept novembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard LEBRETON, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames GAUTIER, GORJU, HAMEL, KHODAH PANAH et TOURENNE. Messieurs BEAUCÉ, DESMIDT, GALLÉE, HAMADY, HILLIARD, POLET et ROGER.

**Absents excusés :** Madame RÉHAULT Marie-Annick qui a donné pouvoir à Monsieur HAMADY Elbanne.

**Absents :** Madame ROUÉ Valérie.

Madame TOURENNE Rachel a été élue secrétaire de séance.

## OBJET N° 1.2.11/2019 : REMPLACEMENT CHAUDIERE BAR COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la chaudière du Bar communal "Le Symphorienais" est hors d'usage et qu'il convient de la remplacer. Plusieurs entreprises ont été contactées et non pas répondu, excepté l'entreprise LESNE de LA MEZIERE qui nous a fait parvenir un devis pour un montant de 3 312,42 € HT, soit 3 974,90 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remplacement de cette chaudière ; le devis de l'entreprise LESNE de LA MEZIERE pour un montant de 3 312,42 € HT, soit 3 974,90 € TTC ; autorise Monsieur le Maire à signer le devis et dit que les crédits ont été prévu au budget primitif 2019 de la commune et que la dépense sera imputée en section d'investissement au compte 2188 – Opération 13 – Commerce.

Séance levée à 20 h 10.